



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 6 septembre 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Marie-Lou Noël (maireesse suppléante) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim).

ABSENTE: Véronic Mallet Robichaud (greffière adjointe)

PUBLIC : 6 personnes et 1 membre des médias (Acadie Nouvelle)

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 6 juin 2022

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Réunion extraordinaire du 11 juillet 2022

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Réunion extraordinaire du 16 août 2022

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 août 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – juin, juillet et août 2022

La greffière fait état des permis pour les mois de juin, juillet et août 2022.

VILLE DE SHIPPAGAN


MAIRE

GREFFIER

6.2. Autre

Le conseil municipal a reçu cinq lettres. La première provenant de la directrice générale des Résidences Mgr. Chiasson concernant une demande du conseil quant à sursis au renouvellement de l'entente de location pour la bibliothèque publique Laval-Goupil qui a été accordé, soit jusqu'au 31 août 2024. La deuxième est une lettre de remerciement de la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne pour leur don pour l'organisation du Tournoi de golf « Prestige ». Le conseil a également reçu une lettre en réponse aux préoccupations du conseil partagées au ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail, l'hon. Trevor A. Holder, quant à l'abolition du programme Connexion NB-AE, une réponse de l'hon. Daniel Allain, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale concernant un plaidoyer pour appuyer les démarches du comité citoyen du district de services locaux de Chiasson-Savoy qui ne pouvait pas commenter le dossier étant en révision judiciaire. La dernière correspondance provient de l'Ingénieur municipal du ministère des Transports et Infrastructures concernant le Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités pour annuler la demande concernant les plans quinquennaux de 2025-2029

7. Rapport des comités

7.1 Environnement, transport actif et jeunesse

La conseillère Amélie Ferron-Roussel procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Développement économique et finances

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructure et tourisme

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Sports et communautaire

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 77-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°77-2022-05 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 77-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

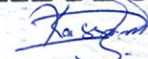
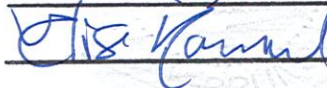
Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté n°77-2022-05 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°78-2022-05 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN


 **MAIRE**
GREFFIER

8.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté n°78-2022-05 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2022-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°78-2022-06 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2022-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°78-2022-06 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Ouverture des soumissions – projet A-03-22 – Asphaltage rue Jolène-Jasmine

L'ouverture des soumissions pour la réfection de l'asphaltage de la rue Jolène-Jasime a eu lieu le 29 juillet 2022. La municipalité a reçu 2 soumissionnaires : Landry Asphalte, une soumission de 131 734.80 \$ et St-Isidore Asphalte une soumission de 125 414.40 \$. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que le contrat pour l'asphaltage de la rue Jolène-Jasmine, projet A-03-22, soit octroyé au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie St-Isidore Asphalte pour la somme totale de 125 414.40 \$ (taxe incluse).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Modification au décret 22-0052

Le 13 juin 2022, le conseil a reçu une autorisation d'emprunt en capitaux pour l'asphaltage d'une nouvelle rue pour la somme de 120 000 \$, après vérification ce projet n'aura pas lieu cette année. L'administration suggère de prendre un montant de cet emprunt pour compenser les coûts liés aux travaux d'asphaltage de la rue Jolène-Jasmine qui avait été estimé l'an dernier à 72 000 \$ après récupération de taxe. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'autoriser l'administration de procéder aux changements proposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Demande de vente d'une partie des terrains excédentaires NID 20817185 & 20752358

La municipalité a reçu une demande de M. Sébastien Haché pour l'achat d'une partie des terrains excédentaires portant les numéros d'identification 20817185 & 20752358. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte de vendre à M. Haché la partie des terrains excédentaires demandés tels quels, pour un montant total de 10 000 \$ plus taxe. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la construction de son bâtiment locatif d'ici septembre 2025, sinon il devra rembourser la pleine valeur du terrain et les heures afférentes des employés municipaux ayant travaillé sur le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

8.10 Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de 329 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est proposé que la municipalité de Shippagan convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne – projet de tour de télécommunication

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Armand Caron de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet suivant :

- Ajout d'une tour de télécommunication.

C'est en vertu du principe 9.13 du plan municipal de Shippagan que nous demandons au Comité de révision de la planification de bien vouloir faire l'étude de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Hommage à M^{me} Rose-Aimée Thériault

Le 10 novembre 2021, Mme Rose-Aimée Thériault est décédée. Shippagan a perdu une pionnière féminine du monde des affaires qui au cours des années a fait bien des développements pour sa communauté. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de dédier un endroit en hommage à la défunte Mme Rose-Aimée Thériault dès le printemps prochain, sur le terrain identifié par le numéro 20815510, soit à l'ancien endroit où se situait son célèbre commerce le Marinier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Annulation de la résolution – Demande de M. Laurent Brideau – Vente de terrain NID 20704847

Le 1er avril 2019, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la vente d'une partie du terrain excédentaire identifié par le numéro (NID) 20704847 à M. Laurent Brideau. M. Brideau n'est plus intéressé à acheter cette parcelle de terrain, il est donc proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin d'annuler cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Contribution au projet arboretum – Université de Moncton, campus de Shippagan

La municipalité a reçu une demande de l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour l'octroi de trois parcelles de terrain excédentaire portant les numéros d'identification 20804225, 20804233 et 20704847 afin que celles-ci soient utilisées en partie à leur projet d'arboretum. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte d'octroyer gratuitement les parcelles demandées telles quelles et ainsi contribuer au projet d'arboretum en produit et service d'une valeur estimée minimalement à 15 000 \$. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Modification à la politique d'incitatifs au développement économique – Numéro 1403

Cette politique vise à définir la procédure des mesures incitatives au développement économique à la suite de l'achat ou de la construction d'une propriété résidentielle, commerciale ou locative ainsi qu'à l'établissement d'un nouveau commerce dans la Ville de Shippagan. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la modification apportée à la politique « Incitatifs au développement économique », portant le numéro 1403, soit adoptée, tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h40.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21 h.